

Agence en ligne – Conditions générales e.facture

Description	Description des conditions générales du service e.facture
Date	30/06/2022
Auteur	SPL SEMEA – Emmanuel MAVEYRAUD
Référence Version	V1.0

La SPL SEMEA met à la disposition de ses abonnés un service de factures par internet ci-après désigné e-facture.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir le contenu et les conditions d'accès et de fonctionnement du service e-facture.

Adhésion au service e-facture

- La souscription et l'usage du service e-facture est gratuit (hors coût de la connexion internet qui est à la charge de l'abonné).
- Le service e-facture de la SPL SEMEA est accessible aux abonnés, personnes physiques et aux abonnés professionnels.
- L'inscription au service e-facture est possible si l'abonné a ouvert un « compte abonné » sur l'agence en ligne de la SPL SEMEA et souscrit au prélèvement automatique.
- L'inscription au service e-facture s'effectue sur le « compte abonné » de l'agence en ligne par le biais d'un formulaire d'inscription au service e-facture.

Première activation / durée du service / résiliation

- A compter de la date de souscription au service e-facture, la première mise à disposition de la facture en ligne ne sera effectuée qu'à la prochaine date habituelle d'édition de celle-ci : si le délai entre la date de souscription au service e-facture et la date habituelle d'édition de la facture est trop court, l'abonné recevra une dernière facture sous format papier.
- Le service e-facture prend effet dès le lendemain de l'adhésion par l'abonné au service e-facture et est conclue pour une durée indéterminée.
- En cas de changement d'adresse courriel, il appartient à l'abonné d'en informer la SPL SEMEA. Faute d'avoir informé la SPL SEMEA du changement de son adresse électronique, l'abonné ne recevra plus d'avis de mise à disposition de sa facture électronique. Sa facture continuera cependant d'être mise à disposition sur son compte abonné, et d'être prélevée, à échéance ou mensuellement selon l'option choisie par l'abonné.

2 rue Bernard Lelay
CS 92221
16022 Angoulême Cedex

► **Tél : 05 45 37 37 37**
Fax : 05 45 37 06 83

Siret 338 489 362 00016
RCS Angoulême B 338 489 362
N° TVA FR 27338489362

- La souscription au service e-facture étant effectuée pour une durée indéterminée, l'abonné peut à tout moment résilier son inscription à ce service. Cette résiliation s'effectue à partir du formulaire de résiliation au service e-facture accessible dans le « compte abonné de l'agence en ligne ».
- En cas d'annulation de la souscription au service e-facture, l'abonné recevra sa prochaine facture sur papier par courrier postal. Si le délai entre l'annulation de la souscription au service e-facture et la facturation est trop court, l'abonné recevra une dernière facture électronique.

Mise à disposition de la e-facture

- Les factures sous format électronique remplacent les factures sur support papier, envoyées par courrier postal au domicile des abonnés.
- La facture sur internet est disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve d'une authentification par identifiant / mot de passe permettant l'accès au « compte abonné » de l'agence en ligne.
- Les factures sur internet sont mises à disposition au même rythme que les factures adressées par courrier postal.
- La présentation et les contenus de la facture sur internet sont identiques à la présentation et au contenu des factures adressées par courrier postal.
- Un courrier électronique adressé à l'adresse électronique indiquée par l'abonné lors de son inscription au service e-facture informe celui-ci de la mise à disposition de chaque nouvelle facture.
- Chaque facture électronique demeure accessible à l'abonné sur son « compte abonné » pendant une durée de 2 ans, à la condition que le compte de l'abonné demeure actif. Cet archivage se constitue progressivement à partir de la mise en ligne de la première facture électronique. L'abonné qui souhaite les conserver plus longtemps devra procéder régulièrement à un archivage des factures en ligne sur le support de son choix, l'abonné ayant la possibilité à tout moment d'imprimer les factures électroniques en ligne ou de les télécharger sur son disque dur ou tout autre support électronique de son choix.
- En cas de résiliation d'abonnement, les factures archivées demeureront accessibles par l'abonné pendant une durée de 3 mois à compter de la date de résiliation. Il appartient à l'abonné résilié s'il souhaite conserver ses factures archivées au-delà de cette période de les télécharger ou de les imprimer.

Statut de la e-facture

- L'e-facture est le document légal justificatif de l'appel à paiement émis par la SPL SEMEA, au même titre que la facture papier.
- La facture électronique ne constitue pas un justificatif fiscal pour les professionnels ou les entreprises.
- L'abonné peut imprimer sa facture à partir du fichier PDF sur son imprimante personnelle. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal. En cas de besoin, la SPL SEMEA peut fournir un duplicata papier de la facture.

Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du code de la Consommation, en cas de souscription au service via l'utilisation d'une ou plusieurs techniques de commercialisation à distance, sans la présence physique simultanée des parties, l'abonné dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Ce délai de 7 jours court à compter de la réception par la SPL SEMEA de l'acceptation de la souscription au service e-facture par l'abonné. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. Ce droit de rétractation s'exerce par l'abonné par l'envoi d'un simple courriel en mentionnant sa référence abonné à l'adresse contactclient@semea.fr.